

**LETTRE DE CONSULTATION
POUR LA REMISE D'UNE OFFRE D'EXPERTISE INDIVIDUELLE DANS LE CADRE
DU SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE**

Dans le cadre du système d'acquisition dynamique visant à la contractualisation de missions d'expertise individuelle sur le terrain dans le cadre du canal 1 de l'Initiative 5% d'Expertise France de lutte contre le VIH, la Tuberculose et le Paludisme, publié le 24/02/2018, en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 81 à 83 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, Expertise France lance la passation d'un contrat de service d'expertise individuelle pour les prestations désignées en objet.

La présente lettre de consultation est envoyée à l'ensemble des candidats référencés du système d'acquisition dynamique et publiée en sus sur les supports adaptés suivants :

- Site d'Expertise France
- Site de l'Initiative 5%]

1. CONTEXTE DE LA MISSION

En vue de lutter contre la tuberculose, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un financement du Fonds mondial grâce à la reconduction de la note conceptuelle soumise en 2017. Dans le cadre du nouveau modèle de financement du Fonds mondial, l'ONG Alliance-CI, grâce à sa performance, a été reconduite comme Récipiendaire Principal par le CCM pour le volet communautaire de la subvention VIH/TB. Plus spécifiquement, pour la mise en oeuvre de la subvention tuberculose 2018-2020, après une évaluation, l'organisation faitière dénommée Collectif des Organisations de Lutte contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires de Côte d'Ivoire (COLTMR-CI) a aussi été reconduite dans ce nouveau cycle.

Nous constatons aujourd'hui en Côte d'Ivoire une convergence des différents acteurs autour des stratégies à base communautaire. En effet, la stratégie « DOTS » développée par l'OMS qui associe davantage la communauté à la lutte contre la TB est en accord avec la vision actuelle du Fonds mondial de faire des organisations de la société civile ivoirienne des organisations fortes, compétentes et performantes en vue de devenir des futurs récipiendaires principaux d'une de ses subventions. C'est pourquoi, le COLTMR-CI a entamé depuis le démarrage de la nouvelle subvention, une évaluation de ses ONG membres sur la base des critères tels que la capacité institutionnelle, en gestion programmatique, en suivi et évaluation et en gestion fiduciaire. Cette évaluation a décelé les forces et faiblesses/insuffisances de 25 organisations membres du COLTMR-CI. Il s'agit à présent d'aller dans l'élaboration d'une stratégie opérationnelle d'appui et de renforcement des capacités (RC) des membres du COLTMR pour que chaque organisation définisse in fine elle-même son plan de RC.

Le COLTMR-CI ayant été déjà renforcé avec l'assistance technique mobilisée par Expertise France, souhaite aujourd'hui un appui pour développer et améliorer son dispositif de renforcement des capacités de ses membres en vue de créer une société civile engagée dans la promotion de la santé et de la lutte contre la tuberculose, la coinfection TB/VIH et les maladies respiratoires en Côte d'Ivoire.

Le COLTMR souhaite également un appui pour la révision du plan stratégique et de gestion de risques du réseau.

2. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

Expertise France souhaite conclure un contrat de service portant sur l'appui de COLTMR dans l'élaboration d'un guide d'évaluation et de renforcement des capacités de ses membres ainsi que réviser le plan stratégique et de gestion de risques du réseau.

Caractéristiques principales (*)	
Allotissement	<p>La consultation est allotie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertise 1 : Expert en renforcement organisationnel – International • Expertise 2 : Expert en renforcement des capacités de la société civile – national • Expertise 3 : Expert en genre et droits humains – international • Expertise 4 : Expert en gestion financière - international <p>Chaque lot est attribuable séparément et fait l'objet d'un contrat. Pour des raisons d'optimisation contractuelle, si plusieurs lots sont attribués au même attributaire, Expertise France pourra décider de fusionner les lots concernés pour ne constituer qu'un seul contrat.</p>
Offre financière	L'offre financière est à renseigner par le contractant dans le formulaire de réponse.
Modalités de prise en charge logistique et remboursement des frais de bouche, nuitées et autres frais annexes liés à la mission	Tous les frais sont compris dans le prix forfaitaire du contrat.
Date prévisionnelle de démarrage de la mission d'expertise	25/02/2019
Lieu d'exécution de la mission	Côte d'Ivoire

(*) Les détails des prestations, livrables et modalités d'exécution du contrat figurent dans le dossier de consultation et notamment dans les Termes de Référence de la mission.

3. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent projet de contrat est composé des documents suivants :

- la présente lettre,
- le dossier de consultation composé des documents suivants :
 - Formulaire de réponse à un marché spécifique ;
 - Modèle de contrat de marché spécifique ;
 - Conditions générales (clauses administratives générales) ;
 - les Termes de Référence de la mission version du 22/01/2019 ;
 - le modèle de CV ;

4. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Expertise France invite le candidat à soumettre par voie électronique son offre avant le 06/02/2019 à 20 :00 (heure de Paris).

5. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres devront comprendre :

- Le CV de l'expert proposé pour chaque profil d'expertise (**signé par l'expert**) conformément au modèle de CV fourni au dossier de consultation ;
- Le formulaire de réponse à un marché spécifique dûment complété et signé. Le formulaire devra notamment faire figurer dans les encarts prévus à cet effet :
 - l'identité du co-contractant (personne morale ou personnalité juridique de la personne physique),
 - l'identité du ou des experts désignés (personne physique) proposé pour le/les profil(s) d'expertise concerné(s) en cas de consultation allotie,
 - le prix du contrat couvrant la mission d'expertise,
 - la signature d'une personne habilitée à engager le soumissionnaire, (et le cas échéant la délégation de pouvoir désignant le signataire du projet de contrat),
 - le RIB et la fiche d'identité tiers si celui-ci a changé depuis le référencement du candidat au Réseau Initiative
 - L'annexe déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et à la disponibilité de l'expert, complétée et signée.
- *Pour l'objectif spécifique 1, il s'agit d'une proposition méthodologique qui pourrait être modifiée et améliorée en discussion avec les experts, EF et le COLTMR. Les experts sont invités à nous soumettre une note méthodologique si leur proposition est différente de celle qui est proposée.*

Le soumissionnaire complètera **un seul formulaire** par offre, même en cas de consultation allotie.

Les soumissionnaires n'étant pas d'ores et déjà référencés devront joindre à leur offre les éléments demandés au dossier de candidature disponible à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=365443&orgAcronyme=s2d>

Dans un second temps, les experts présélectionnés devront remettre :

- Une décomposition de l'offre financière présentée, datée et signée.

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence peut entraîner la non-conformité de l'offre présentée et, de fait, son rejet.

Expertise France se réserve la possibilité d'inviter les candidats, dont les offres sont incomplètes, à régulariser leur offre.

6. ENTRETIEN ORAL

Les candidats pourront être convoqués à un entretien oral permettant de vérifier leurs compétences / leur degré d'expertise / leur compréhension des objectifs et des enjeux de la mission.

7. PROCEDURE DE SELECTION

Pour tous les candidats référencés, Expertise France classera les candidatures sur la base de critères de sélection suivants (se référer aux Termes de Référence pour le détail des profils recherchés) :

Pour le Lot N°1

- Qualifications et compétences (15 points)
- Expérience professionnelle (30 points)
- Expérience professionnelle spécifique (60 points)

Pour le Lot N°2

- Qualifications et compétences (15 points)
- Expérience professionnelle générale (25 points)
- Expérience professionnelle spécifique (60 points)

Pour le Lot N°3

- Qualifications et compétences (15 points)
- Expérience professionnelle générale (25 points)
- Expérience professionnelle spécifique (60 points)

Pour le Lot N°4

- Qualifications et compétences (15 points)
- Expérience professionnelle générale (30 points)
- Expérience professionnelle spécifique (55 points)

Pour chaque lot **non référencés**, Expertise France classera dans un premier temps les candidatures sur la base des critères de sélection précisés ci-dessus.

Dans un second temps, Expertise France vérifiera l'admissibilité de l'attributaire pressenti (c'est-à-dire arrivé en première position au classement des offres) : il vérifiera que le candidat a bien fourni les documents demandés dans le dossier de candidature au système d'acquisition dynamique et que sa candidature est conforme aux critères d'éligibilité du Réseau Initiative (voir critères énoncés dans le dossier de candidature - lien fourni à l'article 5 ci-dessus)

Si le dossier de candidature est incomplet, Expertise France lui enverra une demande de complément de candidature via PLACE et lui laissera un certain délai pour lui fournir le(s) complément(s).

NEGOCIATIONS

Expertise France pourra négocier avec tout ou partie des soumissionnaires ou décider librement de finaliser la sélection sur la base des offres initiales.

8. ATTRIBUTION

Expertise France contractualisera avec le soumissionnaire (expert individuel ou sa société de portage le cas échéant) ayant obtenu la meilleure note suite à l'évaluation de son offre.

Pour les candidats déjà référencés dans le Réseau Initiative :

A défaut de réponse de la part d'Expertise France après le 15/02/2019, l'offre du candidat est considérée comme non retenue.

Pour les candidats non référencés dans le Réseau Initiative :

A défaut de réponse du candidat à la date fixée dans la demande de complément de candidature qui lui est adressée via PLACE, son offre est considérée comme non retenue.

Il est à noter que les candidats peuvent, à tout moment, déposer à nouveau leur candidature au Réseau Initiative.

Si un candidat souhaite obtenir les motifs détaillés du rejet de son offre, il pourra faire sa demande via le site PLACE.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra envoyer ses questions via le site PLACE.

10. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.